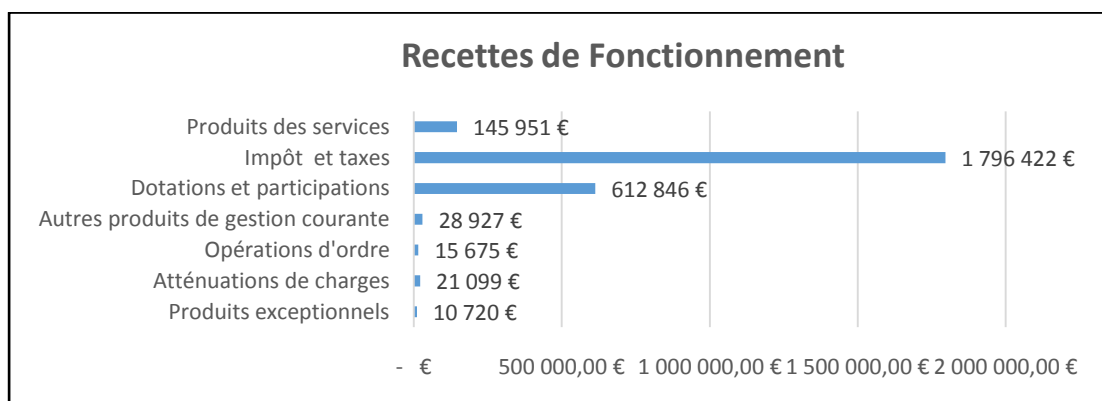
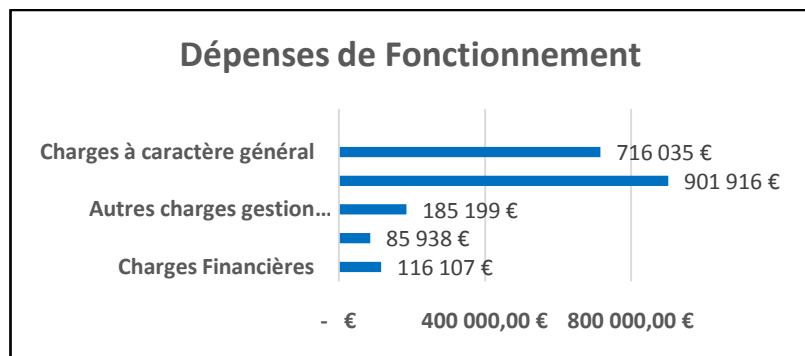


LES FINANCES COMMUNALES

Lors de la séance du vendredi 8 avril, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif arrêtés au 31 décembre 2015 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

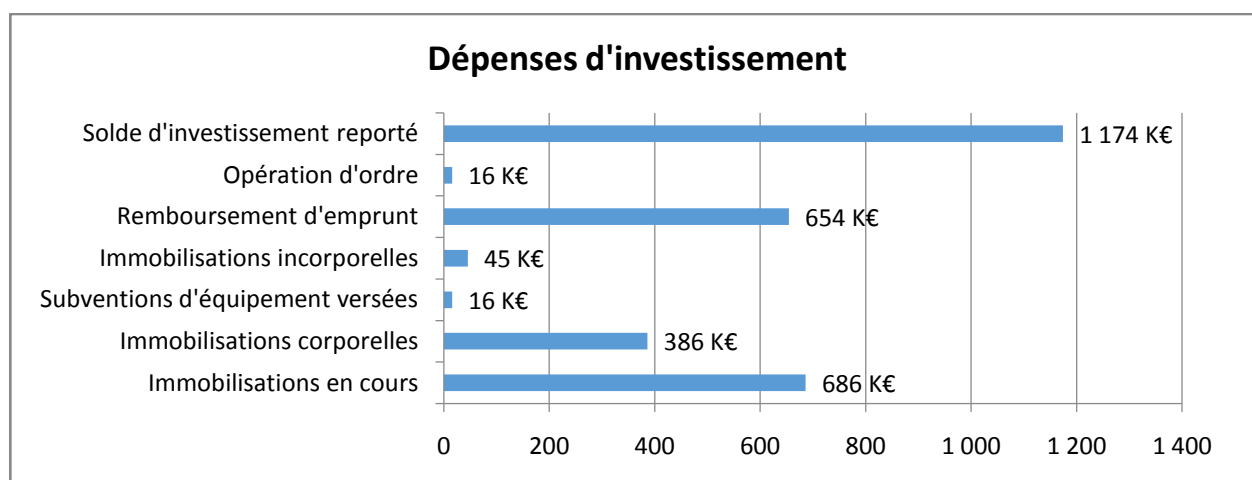
I. Le Compte Administratif 2015

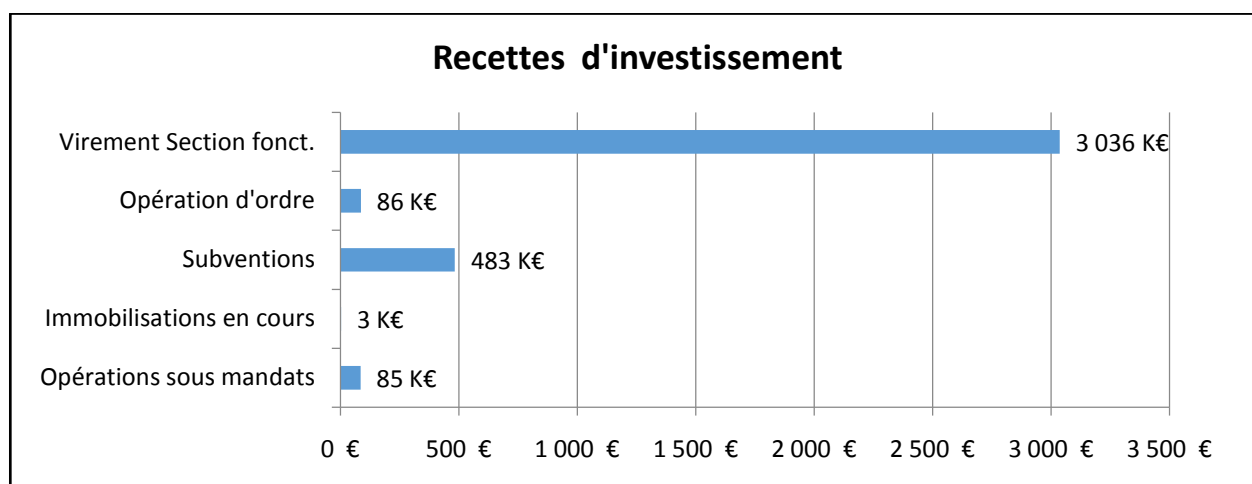
1. La section de fonctionnement



Le résultat budgétaire de 2015 présente un excédent de 626 443,43€. Il s'ajoute aux excédents des années antérieures et permet le remboursement de la dette 2016 et la poursuite des investissements.

2. La section d'investissement





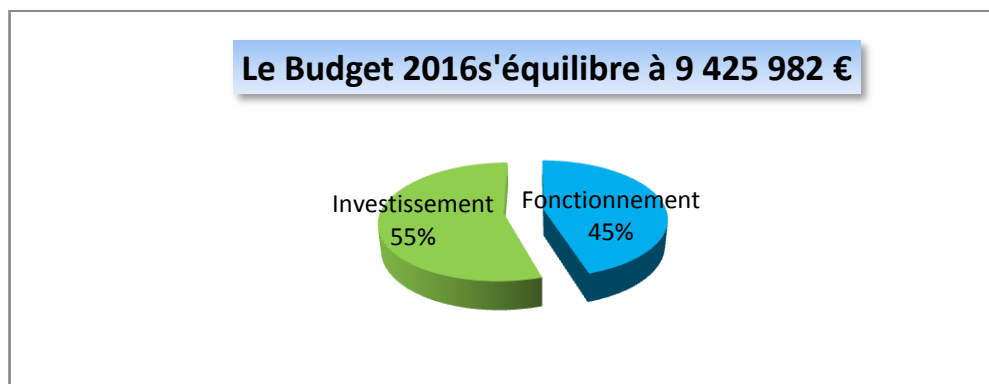
L'année 2015 a permis de réaliser les opérations telles que:

- Les travaux d'accessibilité de la salle Henri COPPARD et de l'école maternelle du Bourg
- La rénovation de la toiture de l'école élémentaire du Bourg
- L'aménagement du local au-dessus de l'école maternelle Pierre COQUAND
- L'installation d'une aire de jeu à l'école maternelle du Bourg
- La réfection de la Combe de Demptézieu et le parking de l'Eglise de Demptézieu
- Le lancement de la phase III du plan de circulation

A cela s'ajoutent, les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et de la voirie.

II. Le Budget Primitif 2016

Le budget est l'acte politique qui prévoit les recettes et autorise les dépenses.



Section de Fonctionnement : 4 249 597.15 € Section d'investissement : 5 176 384.49 €

La loi de finance, ligne directive des collectivités locales, nous demande à nouveau, de poursuivre notre participation au redressement des finances publiques.

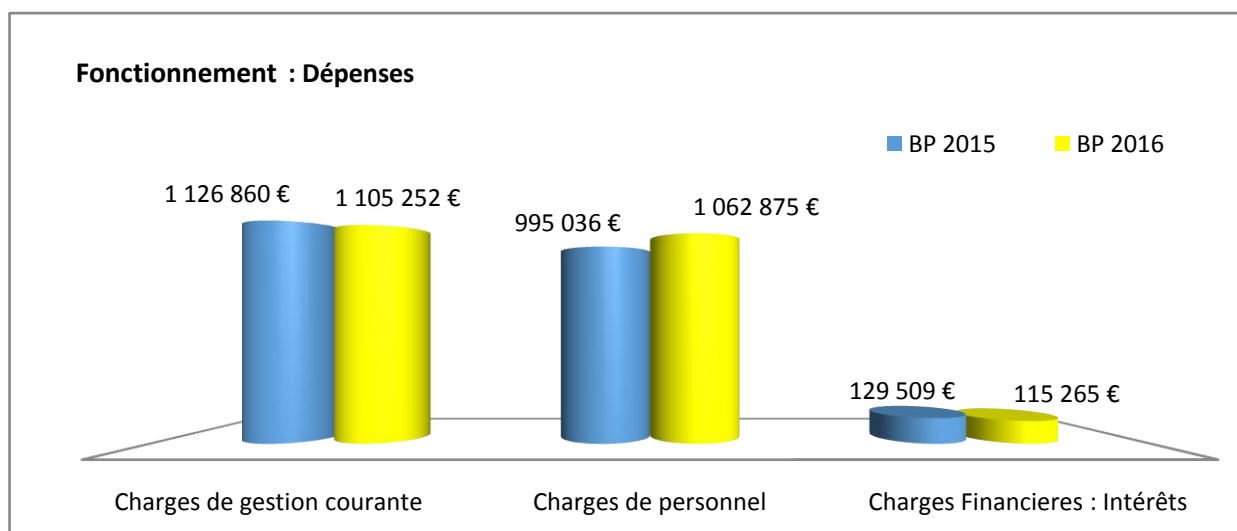
Dans le contexte économique actuel, les baisses conséquentes des dotations de l'état (environ 50 000€ pour notre commune) nous contraignent à optimiser les dépenses de fonctionnement.

Depuis 2008, notre gestion financière, saine et rigoureuse, nous a permis de réduire la dette par habitant, tout en assurant le développement de notre village. Les trois taxes communales n'ont pas augmenté pour la 8^{ème} année consécutive.

Cependant avec le désengagement constant de l'Etat, il est de plus en plus difficile pour les communes d'assumer pleinement une qualité du service publique dans les mêmes conditions.

1. Le Budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 358 391,83€ et sont financées par les recettes de fonctionnement d'un montant estimatif de 2 422 882,08€, dégageant ainsi un excédent brut de 64 490,25€.



Dépenses :

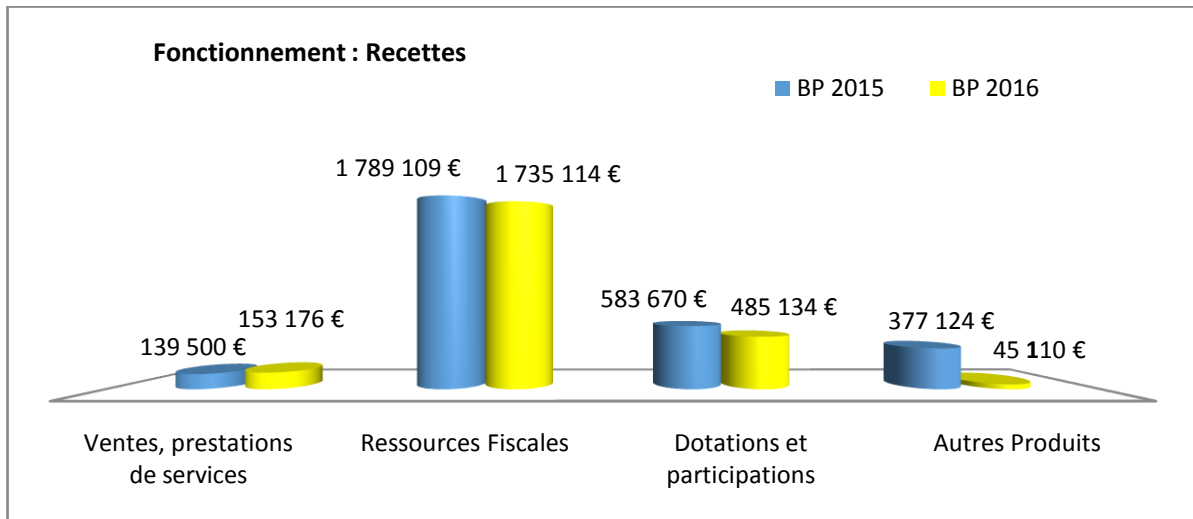
Les charges de gestion courante, représentent 36,38% des dépenses totales de fonctionnement. Elles comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, aux différents contrats de locations et de maintenance, les frais liés au fonctionnement des écoles (cantine, transports scolaires, prestation de Léo Lagrange pour les NAP, les différentes cotisations aux syndicats (Syndicat Intercommunal des Marais, Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais et de la Bourbe, Syndicat Mixte Nord Dauphiné), les subventions versées aux Associations, la participation au budget du CCAS (40 000€) et aussi la pénalité liée à l'insuffisance de logements sociaux. Cette pénalité grève notre budget d'environ 50 000 €.

Notre gestion rigoureuse nous a permis une baisse de 1,14 % des charges de gestion courante par rapport au BP 2015.

Les charges du personnel, représente 45,07% des dépenses totales de fonctionnement. L'augmentation (+ 6.82% par rapport au BP 2015) s'explique par :

- ✓ l'accroissement nécessaire du personnel pour optimiser et assurer un service de qualité sur le temps périscolaire (cantine, garderie, NAP...)
- ✓ l'évolution de carrière du personnel (avancement d'échelon et/ou de grade)
- ✓ le coût du remplacement du personnel en arrêt maladie

Les Charges financières, (intérêts des Emprunts) représentent 4,89% des dépenses de fonctionnement avec une baisse de 11% par rapport au BP 2015. Les dotations aux amortissements prévus représentent 3,18% des dépenses de fonctionnement.



Recettes :

Les produits des services représentent 6,32 % des recettes et comprennent principalement les différentes redevances (scolaires, occupations du domaine public)

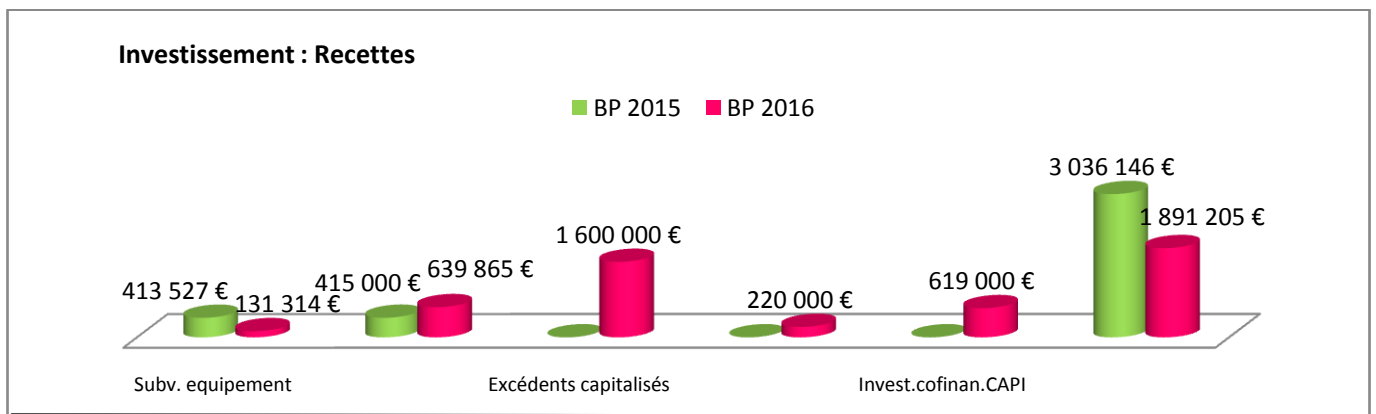
Les Ressources Fiscales (impôts et taxes) représentent 71,61% des recettes et correspondent aux différentes contributions (TH, TFPB, TFPNB, CFE CAPI...) mais également les taxes sur les carrières et les pylônes électriques. On constate une baisse de 3,02% par rapport au BP 2015.

Les dotations et participations diverses représentent 20,02% des recettes. La baisse des dotations de l'Etat (DGF) impacte fortement ce chapitre soit - **16.88%** par rapport aux années précédentes.

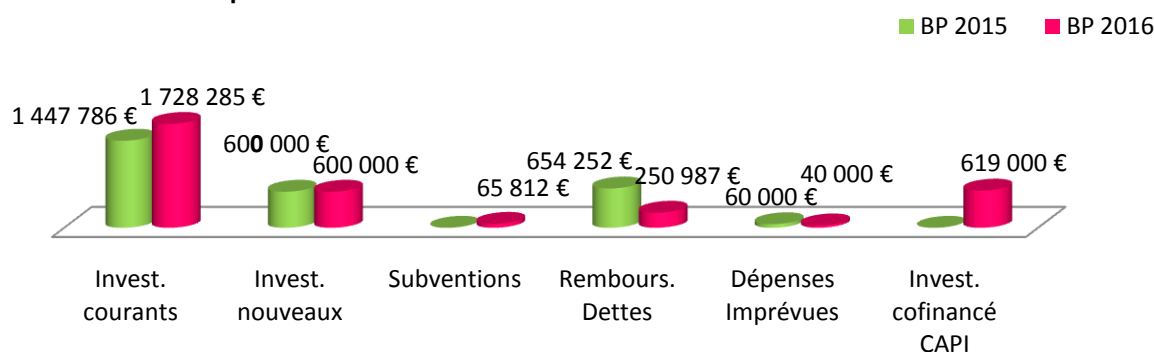
Les autres produits, représentent 1,24% des recettes.

L'excédent de la section de fonctionnement de 3 426 715.07 € permet de dégager un autofinancement de 1 891 205 € et une affectation au résultat de 1 600 000€ au profit de la section d'investissement.

2. Le Budget d'investissement



Investissement : Dépenses

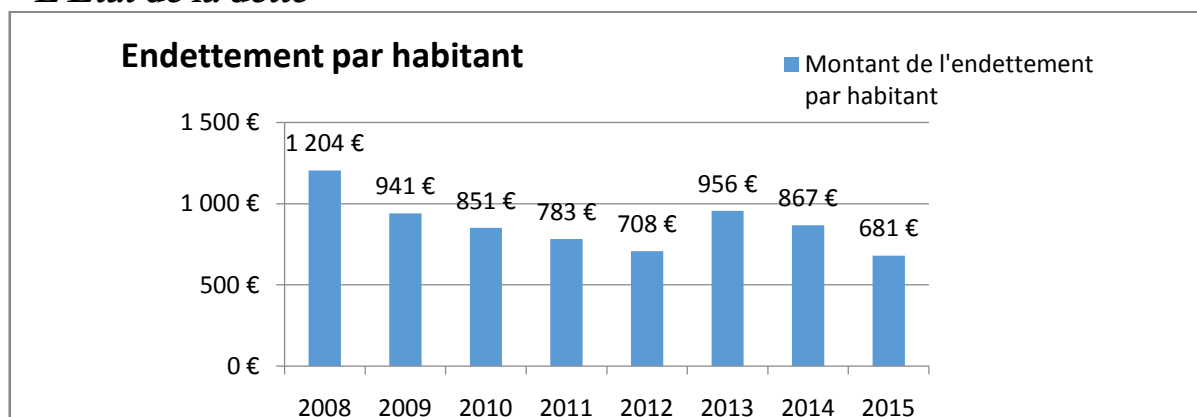


Le remboursement du capital de tous nos emprunts représente 250 987€.

Les opérations d'investissements s'élèvent à 2 328 285 € :

- ✓ Bâtiments et voiries communales : travaux d'entretien et de rénovation
- ✓ Ecole élémentaire du Bourg : travaux d'isolation sur la toiture
- ✓ Ancienne école de Flosailles : réfection de la toiture
- ✓ Acquisitions de mobiliers et matériels (écoles, salles, techniques, administratifs)
- ✓ Mairie : mise aux normes d'accessibilité et réaménagement des bureaux
- ✓ Micro-crèche (fond de concours 50% CAPI et 50% Commune)
- ✓ Frais d'études pour le pôle Enfance et pour le Chemin de la Rigole

III. *L'Etat de la dette*



IV. *Les contributions directes pour 2016 :*

Libellé	Taux 2015	Taux 2016	Produits Attendus
Taxe d'Habitation	6,79%	6,79%	339 045 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14,76%	14,76%	551 943 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	53,14%	53,14%	60 910 €

Rappel : En mars 2012, le conseil municipal avait voté la baisse de 1% de la Taxe Foncière communale sur les propriétés bâties, afin de compenser la mise en place par la CAPI de la Taxe Additionnelle sur le foncier bâti.

V. *Les subventions :*

Au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : 40 000 €

Aux Associations :

Arts et Couleurs	300.00 €	Groupe Vocal « Au Bonheur de la chanson »	150 €
Saint-Savin Basket	3 000.00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500 €
Club Saint Savinois de l'Amitié	150.00 €	La boule Vigneronne	500 €
Compagnie des Archers N.I	300.00 €	La truite Vigneronne	500 €
Country Girls and Boys	100.00 €	Saint-Savin Sportif	16 200 €
Cyclo Rando Découverte	500.00 €	Sou des Ecoles de Chapèze / Demptézieu	500 €
FNACA	400.00 €	Sou des Ecoles du Bourg	1 100 €

Les dossiers de demande de subvention sont à télécharger sur le site de la Mairie : www.mairie-st-savin.fr et à nous retourner dûment signés avant le 23 décembre 2016.